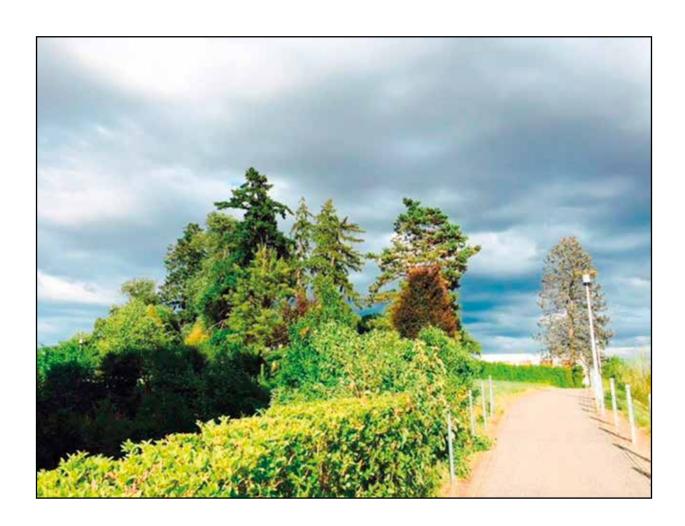


Commune de GIVISIEZ



Message de printemps du Conseil communal et convocation à l'Assemblée communale du 23 mai 2022



La Commune de Givisiez choisit de compenser le ${\rm CO_2}$ produit par cet imprimé.

Photo de couverture : Commune de Givisiez

Photo page 41 : Commune de Givisiez

Dessins : Pécub

Sommaire

Convocation à l'Assemblée communale du 23 mai 2022	3
Message du Conseil communal	4
Bilans comparés aux 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020	6
Récapitulation des comptes 2021	8
Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2021	10
Cash flow	17
Rapport de l'organe de révision	18
Contrôle des investissements au 31 décembre 2021	20
Décompte final de l'investissement de l'impasse de la Colline	22
Budget d'investissements 2022 :	
Installation d'une borne escamotable à la route du Recoulet	24
Installation d'une borne escamotable à la route du Château-d'Affry	25
Mesures de circulation routières de la route communale Jo-Siffert	26
Assainissement de réseaux d'eau potable, route de la Fin de la Croix et route de Jubindus	28
Mise en séparatif partielle du quartier Fin de la Croix	30
Révision du règlement sur le subventionnement des structures d'accueil de la petite enfance	32
Election d'un/e Conseiller/ère d'agglomération	33
Election d'un/e membre à la Commission financière	34
Fermeture de l'Administration communale durant l'année 2022	35
Résultats du concours de photos « Je prends le temps »	36
Du côté de la Bibliothèque	
Distribution d'eau potable	40
Dans le rétroviseur	41
Vie sportive, culturelle et sociale :	
75 ans du FC Givisiez	42
Famiya	44
La forêt au chevet de notre bien-être	45
Service de l'environnement	46
Coup de balai	
SHC – brunch à la Réal de Givisiez	



MESSAGE DE PRINTEMPS 2022

2

Convocation à l'Assemblée communale du 23 mai 2022

Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le **lundi 23 mai 2022 à 20 h** au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR :

- **1.** Procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 décembre 2021 (ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
- 2. Comptes 2021
- **3.** Budget d'investissements 2022 :
 - 3.1 Installation d'une borne escamotable à la route du Recoulet
 - 3.2 Installation d'une borne escamotable à la route du Château-d'Affry
 - 3.3 Mesures de circulation routières de la route communale Jo-Siffert
 - **3.4** Assainissement de réseaux d'eau potable, route de la Fin de la Croix et route de Jubindus
 - 3.5 Mise en séparatif partielle du quartier de la Fin de la Croix
- **4.** Révision du règlement sur le subventionnement des structures d'accueil de la petite enfance
- **5.** Election d'un/e Conseiller/ère d'agglomération
- **6.** Election d'un/e membre à la Commission financière
- 7. Divers

Au nom du Conseil communal Le Syndic : Eric Mennel La Secrétaire : Estelle Chatagny

3

Message du Conseil communal

Étymologiquement, le mot printemps signifie « premier temps, début, commencement » du latin « primus tempus ». Il est symbole de renouveau, de joie, d'épanouissement. Nous aimerions tant que l'introduction au Message de printemps respecte cet état d'esprit pour chacun d'entre nous.

Pour le Coronavirus, le Conseil fédéral a levé dernièrement de nombreuses mesures en prédisant un retour à la normale à la fin mars 2022. La fin de cet hiver rigoureux semble donc être proche, même si une certaine prudence reste indispensable afin de ne pas contredire ces prévisions.

Quelques jours plus tard, la guerre a débuté en Ukraine avec des conséquences catastrophiques que nous découvrons chaque jour pour la population civile. Nous souhaitons pour toutes les personnes touchées que ce conflit puisse se terminer au plus vite et que des mesures concrètes soient prises afin de les aider à retrouver rapidement des conditions d'existence normales.

Dans ce contexte, il n'est pas facile de passer d'une situation mondiale inquiétante à une vision locale, communale, pour laquelle nous nous employons de concrétiser une évolution positive, un printemps que nous espérons faire durer jusqu'en 2026.

La présente législature marquera la Commune de Givisiez par l'avancée et l'aboutissement de nombreux dossiers stratégiques d'envergure. À la suite du résultat négatif du vote consultatif du 26 septembre 2021 sur la fusion du Grand Fribourg, le Conseil communal a fixé des objectifs clairs pour l'entier de la législature et a posé les jalons de celles à venir. Ils se concrétisent dans le programme suivant divisé en 4 catégories :

- **1** Développement territorial et équipements communaux :
 - a. Mettre en œuvre le nouveau plan d'aménagement local (PAL) en tenant compte des planifications régionales de l'Agglomération de Fribourg (AG-GLO) et du district de la Sarine;
 - **b.** Mener à bien les plans d'aménagement de détail (PAD) stratégiques de la Commune de concert avec les propriétaires, notamment les PAD des Taconnets, de Chanteclair, de l'Escale et de Toutvent ;
 - **c.** Mettre en œuvre des exigences environnementales ambitieuses et durables dans le cadre du développement territorial de la Commune ;
 - **d.** Assurer l'agrandissement de l'école de Givisiez en coordination avec le développement de la nouvelle zone sportive de Chandolan ;
 - **e**. Poursuivre la politique foncière active de la Commune en acquérant des terrains d'importance stratégique et en préparant le développement de la zone Chamblioux-Bertigny-Chassotte.

- **2** Administration, finances publiques et ressources humaines :
 - **a.** Poursuivre la politique de désendettement de la Commune ;
 - **b.** Mettre en œuvre des mesures d'économie sur le budget de fonctionnement ordinaire communal afin de maintenir, dans toute la mesure du possible, le taux d'imposition sur les personnes physiques à son niveau actuel;
 - **c.** Optimiser les processus d'élaboration des budgets pour consolider la planification financière de la Commune ;
 - **d.** Optimiser l'organisation communale, les collaborations avec d'autres communes, les associations de communes et avec des tiers afin de limiter leurs implications financières;
 - **e**. Mettre en œuvre une politique salariale harmonisée pour les collaboratrices et collaborateurs de la Commune.
- **3** Action sociale, service des curatelles et animation locale :
 - a. Poursuivre le suivi strict et rigoureux des activités du Service social régional (SSR) et de l'Association pour le service officiel des curatelles de la Sonnaz (SOCS):
 - **b.** Stimuler la vie sociale de la Commune, notamment en organisant des activités avec le concours de la Commission d'animation locale (CAL).

- **4** Patrimoine, mobilité, énergie, environnement, eaux et déchets
 - a. Limiter le trafic de transit à l'intérieur du village par la fermeture sélective des routes du Recoulet et du Château-d'Affry (secteur Toutvent);
 - **b.** Réduire le gaspillage et la pollution lumineuse sur le territoire communal ;
 - c. Adapter, améliorer et limiter les nuisances des tronçons stratégiques de la Commune (notamment des routes Jo-Siffert, de Belfaux et des Taconnets);
 - **d.** Mettre en œuvre les mesures prévues par la planification de l'AGGLO afin de favoriser la mobilité douce et les transports publics ;
 - **e.** Veiller à l'entretien et au renouvellement des infrastructures communales et garantir leur financement durable;
 - **f.** Préserver durablement les ressources et le patrimoine de la Commune.

Nous vous souhaitons à tous un excellent et long printemps, rempli de joie et d'épanouissement.

Pour le Conseil communal Eric Mennel Syndic

Bilans comparés aux 31.12.2021 et 31.12.2020

Actifs	31.12.2021	31.12.2020
Capitaux	6 610 217.75	4 010 705.68
CC Etat de Fribourg	638 820.28	530 347.33
Débiteurs impôts	1 277 507.25	1 052 551.93
Débiteurs adm., taxe au sac, Agglo	4 328 023.05	384 928.75
Débiteurs eau	251 088.00	264 871.15
Débiteurs AFC (impôt anticipé)	13 125.00	13 076.03
Débiteurs pmts non attribués	-3 495.90	
Placements financiers à court terme	93 726.36	
Actifs transitoires :		
- Actifs transitoires divers	220 959.92	209 539.75
Placements financiers :		
- Actions et parts sociales	2 012 750.00	1 997 750.00
Patrimoine financier:	2 012 730.00	1 991 130.00
	0.00	00 000 00
- Acompte sur terrain de Corberayes	0.00	90 000.00
- Projet Chanteclair	4 562 400.05	804 411.05
- Maison Cochard route de l'Epinay 2	1 068 000.00	259 165.00
- La Chassotte	9 400 000.00	1 648 000.00
- Appartement PPE Jubindus 7	405 000.00	273 000.00
Patrimoine administratif :		
- Espace La Faye	1 231 780.00	1 220 000.00
- Installations sportives	225 000.00	225 000.00
- Places de jeux	282 719.70	295 484.70
- Place des Osses	290 000.00	260 000.00
- Cimetière	348 523.00	75 000.00
- Réseau routier et trottoirs	8 087 650.00	5 911 596.00
- Réseau d'eau potable	2 143 313.00	10.5 0.50 0.5
- Réseau d'eaux usées et STEP	3 657 420.55	-186 663.30
- Déchetterie	814 063.65	88 585.63
- Endiguements	274 241.00	1.00
- Maison communale	730 698.00	450 000.00
- Domaine agricole de Toutvent	852 904.00	2 000 000.00
- Buvette du centre sportif	12 157.80	1.00
- Reprise patinoire sèche Arena	1 855 389.00	1 286 250.00
- Le Rural	3 846 933.00	4 350 000.00
- Centre scolaire (bâtiments 78 + 92)	407 275.00	300 500.00
- Centre scolaire (bâtiment 2012)	3 092 444.10	2 281 560.10
- Crédit d'étude nouvelle école	492 275.70	258 306.95
- Local service du feu	277 500.00	
- Véhicules / Mobiliers / Informatiques	9 750.32	10.1.350.00
- Achat du véhicule édilitaire	165 825.00	184 250.00
- Stock de clips pour conteneurs	58.29	264.95
- Préfin. Études couverture autorout.	275 918.10	226 772.60
- Crédit Etude modernisation gare	84 032.75	87 617.75
- Passerelle - réalisat. PA2 Agglo	0.00	4 094 012.75
- Imp. de la Colline - modif. de la route	107 561.55	86 215.00
- Déplacement silo à sel	9 131.45	
- Agglo - secteur Jo-Siffert :20.10	17 471.70	
- Agglo - secteur Colline :22.11	8 597.60	
- Agglo - Abri vélo gare : 23.01	1 464.90	
- Renouvellement des serveurs info.	18 631.95	24 623.95
- Installation GED	21 781.10	24 201.10
- Etudes d'aménagement du territoire	517 509.09	526 454.76
- Raccordement à GIVICAD	461 000.00	488 000.00
TOTAUX	61 499 143.06	36 096 381.61

Passifs	31.12.2021	31.12.2020
Créanciers	559 690.14	627 770.86
Dettes	20 464 250.00	21 636 219.19
Fond Roland et Bianca Manigley	237 000.00	237 000.00
Provisions :		
Provision pour pertes sur débiteurs	450 000.00	450 000.00
Provision Réforme fiscale (RF)	0.00	400 000.00
Provision Caisse de pension	480 000.00	480 000.00
Passifs transitoires :		
- Passifs transitoires divers	1 525 250.30	1 427 733.70
- Centre commercial Moncor SA	510 000.00	630 000.00
- Cautions pour clés prêtées	11 080.00	10 880.00
- Fortune du MCDI	3 392.56	-2 626.09
Réserves :		
- Rachats PC : divers	282 400.00	282 400.00
- Rachats PC : Beauséjour Sud	472 350.00	472 350.00
- Réserve obligatoire déchets	0.00	0.00
- Renouvellement conduites eau potable	421 692.60	355 627.40
- Réserve équilibre eau potable	48 900.89	173 294.50
- Renouvellement conduites eaux usées	1 793 408.30	1 466 727.90
- Réserve équilibre eaux usées	83 235.75	162 077.60
- Fonds pour les manifestations locales	12 382.55	12 382.55
- Fonds pour une œuvre d'art	3 055.20	3 055.20
- Entretien la Chassotte	500 000.00	592 648.55
- Installations sportives	0.00	150 000.00
- Achats de terrains	0.00	750 000.00
- Entretien des endiguements	0.00	70 000.00
- Réseau routier	0.00	200 000.00
- Réserve Patrimoine administratif MCH2	9 639 321.32	0

ENGAGEMENTS LOCAUX HORS BILAN : Cautionnements bancaires en faveur du Tennis-Club Givisiez CHF 36′000.-

Fortune nette 24 001 733.45 5 508 840.25

TOTAUX 61 499 143.06 36 096 381.61

Récapitulation des comptes 2021

COMPTES 2021

Fon	ctionnement	Dépenses	Recettes	
0	Administration	2 078 504.60	616 782.71	
1	Ordre public	404 825.49	36 935.70	
2	Enseignement et formation	3 883 001.87	116 698.50	
3	Culture, sports et loisirs	552 633.52	53 121.5	
4	Santé	1 248 237.70	20 128.25	
5	Affaires sociales	1 971 379.90	0.00	
6	Transports et communications	1 451 326.60	116 789.20	
7	Protection de l'environnement	1 767 804.12	2 045 201.21	
8	Economie	40 230.09	0.00	
9	Impôts, finances et immeubles	1 863 833.34	17 330 343.36	
	ortissements obligatoires ortissements supplémentaires	1 651 828.68	1 071 034.68	
Prél	ectation aux réserves obligatoires (ch.7) evement s/réserves obligatoires (ch.7)	392 745.60		
	ctation aux réserves non obligatoires (ch.9			
	solution de réserves			
	vision Réforme fiscale RF (ch. 9)	-400 000.00		
	vision Caisse de pension			
Rés	ultat du compte de fonctionnement	4 500 683.65		
Tot	aux	21 407 035.16	21 407 035.16	
Inv	estissements			
0	Administration			
1	Ordre public			
2	Enseignement et formation	246 884.75		
3	Culture, sports et loisirs			
4	Santé			
6	Transports et communications	130 980.90		
7	Protection de l'environnement	794 180.20		
8	Economie			
9	Impôts, finances et immeubles	85 429.80		
Rep	ort net au bilan		1 257 475.65	
Tot	aux	1 257 475.65	1 257 475.65	

BU	n	C	ET	2	N	2	1
DU			C 8		IJ	Z	

COMPTES 2020

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2 150 220	394 760	2 168 497.22	393 132.65
500 250	38 800	453 524.06	33 787.00
3 963 135	195 700	3 885 016.87	133 500.10
612 600	193 700	675 112.71	67 678.90
1 249 150	6 000	1 264 684.10	7 123.40
2 155 300	10 950	1 856 827.38	12 893.8
1 580 600	187 950	1 610 533.68	12 693.6 142 407.5
1 700 250	1 866 750	1 832 431.02	1 912 726.5
45 500	0	41 268.84	5 000.00
1 413 370	13 398 059	1 524 737.60	13 285 318.66
900 000		676 385.00	
		0.00	
336 400		401 495.50	
	4 600		127 065.38
-400 000		-400 000.00	
319		130 120.07	
16 207 094	16 207 094	16 120 634.05	16 120 634.05
		31 438.55	
		8 595.55	
1 272 000		933 869.40	
1 373 000		933 869.40	938 808.70
		113 120.00	330 OUB./(
66 420		1 377 104.15	1 525 319.0°
1 439 420	0	2 464 127.71	2 464 127.7°

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2021

Préambule

L'année 2021 a été marquée par la mise en application de la loi sur les finances communales (LFCo) - RSF 140.6, qui impose l'introduction du nouveau plan comptable et la nouvelle application sur l'harmonisation MCH2. Cette nouvelle loi a modifié d'une manière notable notre bilan et notre compte d'exploitation en raison de la réévaluation du patrimoine administratif et financier de la Commune.

In globo, le Bilan laisse apparaître une importante augmentation liée à l'introduction de MCH2, principalement en raison de la réévaluation de notre patrimoine tant financier qu'administratif ainsi que des traitements réactualisés des réserves et des provisions.

Le compte de résultat laisse apparaître un bénéfice de CHF 4'500'683.65, en raison d'un gain extraordinaire lié au CIG de CHF 2'777'256.40, après déduction des amortissements obligatoires de CHF 1'651'828.68, du prélèvement sur la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif selon MCH2 de CHF 1'055'377.68, du prélèvement sur la provision de la réforme fiscale (RF) de CHF 400'000.00 et d'une évaluation des impôts plus proche de la réalité économique. Des attributions et des prélèvements aux réserves obligatoires du chapitre 7 « Protection de l'environnement » ont été réalisés à hauteur de CHF 189'510.14.

En autres, le résultat positif provient également des efforts importants consentis par le Conseil communal et par les différents acteurs de la Commune pour limiter les charges liées au fonctionnement ordinaire du ménage communal. Pour les années à venir, le Conseil communal est déterminé à poursuivre ses efforts de réduction des charges inhérentes au fonctionnement de la Commune.

Toutefois, il est important de rappeler que la Commune est tenue de financer une part importante de charges liées sur lesquelles son rayon d'action est marginal bien qu'il faille ici constater que celles-ci se sont révélées être plus faibles qu'initialement annoncé.

En conclusion, si la commune laisse apparaitre un résultat positif de CHF 4'500'683.65, il est indispensable de prendre en considération à sa juste mesure le fait que ce résultat constitue une exception et qu'il ne faut en aucun cas relâcher les importants efforts consentis par le Conseil communal depuis plusieurs années afin de rationaliser la gestion des deniers publics. D'une part, la dissolution du CIG ne concerne que cet exercice. D'autre part, l'introduction de MCH2 induit de facto des ajustements de divers ordres qui impactent pour 2021 la vision globale de l'état financier de la commune. Enfin, le Conseil se doit de suivre les recommandations de l'État et des associations de communes en ce qui concerne les budgets en relation avec les charges liées et ne peut prendre le risque de diminuer de manière unilatérale les montant projetés.

Bilan

Au 31.12.2021, le total du bilan présente une augmentation de CHF 25'402'761.45 par rapport à 2020. Les dettes contractées auprès d'établissements bancaires au 31.12.2021 s'élèvent à CHF 20'464'250.00 soit une diminution de CHF 1'171'969.19 par rapport à l'année précédente. En parallèle, le Conseil communal poursuit activement la stratégie de désendettement et de recherche d'emprunts à des taux relativement bas ou négatifs.

Au 31.12.2021, les capitaux disponibles en caisse et sur les divers comptes postaux et bancaires, comprenant également le compte courant de l'État de Fribourg, se montent à CHF 7'342'764.39, en augmentation de CHF 2'801'711.38 par rapport à la situation au 31.12.2020.

Investissement

L'investissement voté par l'Assemblée communale du 09 décembre 2019 relatif à la modification de la route à l'impasse de la Colline est resté pour CHF 13'270.45 en dessous du crédit accordé de CHF 123'500.00.

Ce dernier fait l'objet d'explications détaillées dans le présent message.

L'intégralité des comptes 2021 et des annexes ne figurent pas dans le présent message. Ils peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet www.givisiez.ch. Ils sont également disponibles à l'Administration communale.

Fonctionnement Administration

Comptes 2021

Budget

Comptes

11 Assemblée, Conseil, Commissions

- CHF 217'450.55

- CHF 239'500

- CHF 186'924.75

Globalement, les charges du Conseil communal sont inférieures au budget. Cet état de fait est principalement lié à la diminution de certaines activités en relation avec la Covid.

02 Administration générale

- CHF 1'624'756.24

- CHF 1'938'837 - CHF 1'588'439.82

Les dépenses de cette rubrique sont inférieures au budget. Cette diminution résulte principalement du retraitement et des imputations internes liés au passage à MCH2.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2021 (suite)

 Ordre public
 Comptes
 Budget
 Comptes

 2021
 2021
 2020

 11
 Sécurité publique
 - CHF 143'560.35
 - CHF 147'600
 - CHF 144'556.90

Notre participation au financement de la police intercommunale est inférieure au budget.

12 Justice - CHF 70'106.29 - CHF 130'000 - CHF 119'302.76

Les coûts du Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz (SOCS) sont inférieurs au budget de CHF 59'893.71, principalement en relation avec une ristourne du décompte de l'année 2020.

15 Service du feu - CHF 121'233.65 - CHF 120'150 - CHF 121'375.65

Les dépenses relatives au service du feu sont en rapport avec le budget.

16 Défense - CHF 32'989.50 - CHF 63'700 - CHF 34'501.75

La diminution des coûts par rapport au budget provient principalement de la participation inférieure qu'initialement prévue au stand de tir de Belfaux, ainsi que de l'électricité et du chauffage de l'abri de la protection civile.

MESSAGE DE PRINTEMPS 2022

12

Enseignement et formation Comptes 2021 2021 2020 2 Scolarité obligatoire - CHF 3'314'792.82 - CHF 3'370'225 - CHF 3'160'994.52

Les dépenses de l'enseignement obligatoire (classes enfantines, primaires et secondaires) sont en dessous du budget de CHF 31'125.73 et sont principalement des charges liées.

Les frais de l'accueil extrascolaire sont en dessous du budget de CHF 24'306.45 principalement en raison d'une diminution de la sous-traitance.

22 Ecoles spécialisées - CHF 553'357.70 - CHF 526'300 - CHF 495'218.25Les coûts liés aux services auxiliaires et aux écoles spécialisées pour handicapés sont supérieurs au budget de CHF 27'057.70 et sont des charges liées.

23 Formation professionnelle - CHF 91'866.85 - CHF 91'800 - CHF 95'304.00 Les dépenses pour la formation professionnelle correspondent au budget et sont des charges liées.

Cu	Ilture, sports et loisirs	Comptes	Budget	Comptes
		2021	2021	2020
32	Culture	- CHF 356'949.73	- CHF 357'100	- CHF 372'374.72

Les frais de la culture correspondent au budget.

34 Sports - CHF 187'562.24 - CHF 196'975 - CHF 235'059.00Les frais du sport sont inférieurs au budget de CHF 9'412.76.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2021 (suite)

Santé Comptes Budget Comptes 2021 2021 2020 - CHF 1'228'109.45 - CHF 1'243'150 - CHF 1'257'560.70

Les dépenses de la santé correspondent dans leur globalité à des charges liées cantonales et sont inférieures au budget de CHF 15'040.55.

 Prévoyance sociale
 Comptes
 Budget
 Comptes

 2021
 2021
 2020

 - CHE 1'971'379.90
 - CHE 2'144'350
 - CHE 1'843'933.51

Les coûts de la petite enfance (crèches, mamans de jour et école maternelle) sont inférieurs au budget de CHF 3'185.20. Ils sont le résultat d'une gestion stricte et cohérente du dicastère.

Les coûts de l'aide sociale, des institutions, du chômage représentent principalement des charges liées au canton et à la région et sont principalement inférieurs au budget.

Tra	insports			
et	communications	Comptes	Budget	Comptes
		2021	2021	2020
61	Circulation routière	- CHF 826'253.67	- CHF 817'960	- CHF 689'950.41

Les dépenses relatives aux routes communales sont supérieures au budget de CHF 8'293.67.

62 Transports publics - CHF 661'229.73 - CHF 705'800 - CHF 778'172.72

Les coûts des transports publics sont inférieurs au budget de CHF 44'570.27 en raison d'une diminution des subventionnements des achats d'abonnements CFF et constituent principalement des charges liées.

Protection de l'environnement

Comptes 2021

Budget Co 2021

Comptes

71 Eau potable

- CHF 552'856.46

- CHF 455'600

- CHF 539'761.50

72 Eaux usées

- CHF 918'456.40

- CHF 635'500

- CHF 635'734.95

La facturation des taxes de base et d'exploitation de l'eau potable et des eaux usées a généré des recettes globales de CHF 983'921.60 pour un budget de CHF 1'067'000. Les attributions ou les prélèvements sur les différentes réserves ont été comptabilisés et le taux de couverture légal de 100 % est ainsi respecté. Les différences constatés pour l'eau potable et les eaux usées par rapport au budget provient principalement du retraitement des amortissements liés à MCH2 et de l'entretien de ces réseaux.

73 Gestion des déchets

- CHF 775'197.53

- CHF 716'550

- CHF 798'806.84

Les coûts liés aux déchets sont en dessus du budget de CHF 58'647.53. Cette différence provient principalement de la réorganisation de la nouvelle déchetterie et des amortissements liés à MCH2. Le prélèvement de la réserve obligatoire n'est pas possible afin d'équilibrer les comptes liés à la gestion des déchets en raison d'une provision insuffisante au bilan.

74 Aménagements

- CHF 42'226.35

- CHF 40'000

- CHF 39'077.70

Les frais des aménagements sont supérieurs au budget de CHF 2'226.35.

771 Cimetière part de Givisiez

- CHF 12'621.50

- CHF 13'000

- CHF 13'129.70

Les frais du cimetière intercommunal sont supérieurs au budget de CHF 3'450.80.

79 Aménagement du territoire

- CHF 91'364.03

- CHF 145'800

- CHF 128'754.33

Les coûts liés à l'aménagement du territoire sont inférieurs au budget de CHF 54'435.97 en raison d'une gestion cohérente et prudente des dossiers.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2021 (suite)

Economie publique	Comptes	Budget
	2021	2021

- CHF 40'230.09 - CHF 45'500 - CHF 36'268.84

Comptes

2020

Les coûts de l'économie publique sont inférieurs au budget de CHF 5'269.91 principalement en raison du soutien financier pour le projet Givivert que le Conseil communal a trouvé auprès de tiers.

Impôts, finances	Comptes	Budget	Comptes
- ,	2021	2021	2020
91 Impôts	CHF 13'444'148.55	CHF 11'297'134	CHF 12'049'265.42

Globalement, les recettes fiscales sont supérieures à la prévision ainsi qu'en regard des comptes 2019 en raison d'une évaluation plus proche de la réalité économique de la Commune. Une dissolution de la provision de la réforme fiscale (RF) a été enregistrée à hauteur de CHF 400'000.00. Les impôts sur les prestations en capital, les gains immobiliers, les mutations immobilières et les successions enregistrent un bonus de CHF 256'378.95 par rapport au budget.

93	Péréquation financière	- CHF 865'234.00	- CHF 866'200	- CHF 915'490.00
----	------------------------	------------------	---------------	------------------

Les montants payés à la péréquation intercommunale sont conformes au budget.

95 Impôt sur les véhicules - CHF 339'658.10 - CHF 321'000 - CHF 321'038.70

L'impôt sur les véhicules pour l'année 2021 est supérieur au budget de CHF 18'658.10.

961 Finances CHF 263'625.62 CHF 76'955 - CHF 182'886.94

Le poste des finances est supérieur de CHF 186'670.62 par rapport au budget. La différence provient principalement d'un prélèvement sur la réserve liée à la réévaluation du patrimoine administratif de la commune selon MCH2.

Immeubles	Comptes	Budget	Comptes
	2021	2021	2020
963 Immeubles	- CHF 460'815.65	- CHF 17'105	CHF 287.18

Le poste des immeubles du patrimoine financier est supérieur au budget 2021 de CHF 443'710.65. La différence provient principalement de la création d'une réserve pour de potentielles opérations urgentes de maintien sur le bâtiment de la Chassotte.

Cash flow

Le cash flow de l'exercice 2021, au moyen duquel la capacité financière de la Commune est mesurée, s'élève, avant la prise en charge de provisions à buts déterminés, à CHF 2'693'148.77.

Détail du cash flow

Résultat total du compte de résultats	4 500 684
(+) charges du compte de résultats sans incidence sur les liquidités	1 651 829
(-) revenus du compte de résultats sans incidence sur les liquidités	0
(-) augmentation / (+) diminution des créances et engagements actifs	5 159 382 -
(-) augmentation / (+) diminution des marchandises et travaux en cours	0
(-) augmentation / (+) diminution des actifs de régularisation	888 580
(+) pertes / (-) bénéfices sur la vente du PF ou perte/bénéfice de change	0
(+) augmentation / (-) diminution des créances et engagements passifs	68 081 -
(+) augmentation / (-) diminution des provisions	1 662 649 -
(+) augmentation / (-) diminution des passifs de régularisation	526 265 -
(+) attribution / (-) plvts sur financements spéciaux, fonds et réserves	189 510
(+) Prélèvements sur réserves	1 055 378 -
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle [FTO]	1 241 151 -
Solde du compte des investissements (investissements nets) - reporté au bilan	1 257 476 -
Solde du compte des investissements (investissements nets) - année courante	0
Réévaluations du patrimoine administratif (retraitements liés au MCH2)	18 229 569
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	
dans le patrimoine administratif [FTI]	16 972 094
Réévaluations du patrimoine financier (retraitements liés au MCH2)	12 375 824 -
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le patrimoine financier [FTP]	12 375 824 -
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	
et de placement [FTI+P]	4 596 270
(+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à C.T.	1 171 969 -
(+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à L.T.	510 000
(+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à L.T. Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	510 000 661 969 -
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF] Variation des liquidités et placements à court terme (compte 100)	661 969 -
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF] Variation des liquidités et placements à court terme (compte 100)	661 969 -
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF] Variation des liquidités et placements à court terme (compte 100) entre le 1.1 et le 31.12 = [FTO] + [FTI+P] + [FTF]	661 969 -
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF] Variation des liquidités et placements à court terme (compte 100) entre le 1.1 et le 31.12 = [FTO] + [FTI+P] + [FTF] Pour mémoire, le cash flow des années précédentes s'élevait à :	661 969 - 2 693 149
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF] Variation des liquidités et placements à court terme (compte 100) entre le 1.1 et le 31.12 = [FTO] + [FTI+P] + [FTF] Pour mémoire, le cash flow des années précédentes s'élevait à : 2008 4'103'185 2011 1'935'223 2014 1'471'978 2017 1'717'250	661 969 - 2 693 149

Rapport de l'organe de révision

BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA Beauregard 12 Case postale CH-1701 Fribourg

Téléphone 026 426 36 36 Fax 026 426 36 37 contact@bfbfr.ch

BfB

Rapport de l'organe de révision au Conseil communal et à la Commission financière de la COMMUNE DE GIVISIEZ

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels (bilan, comptes de résultat, compte des investissements, flux de trésorerie et annexe) de la commune de Givisiez pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceuxci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et aux Normes d'audit suisses (NAS) ainsi qu'à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

BfB

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance conformément à la loi sur les communes et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément aux dispositions légales et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil communal.

Nous recommandons à la Commission financière de proposer à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis.

Fribourg, le 5 avril 2022

BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA

C. Bersier Expert-réviseur agréé Réviseur responsable

J. Mooser Expert-réviseur agréé

Annexes:

Comptes annuels comprenant:

- Bilan

- Compte de résultat
 Compte des investissements
 Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

Contrôle des investissements au 31.12.2021

Comptes	Comptes MCH2	Objets	Décisions	Crédits	
02.506.2	0220.5200.01	Installation GED (gestion électronique des données)	19/10/2020	110 000.00	D
21.503.01	2120.5040.00	Crédit étude nouvelle école	27/05/2019	350 000.00	Е
94201.501.01	2170.5040.00	Mise en place containers école	09/12/2019	373 000.00	D
62.501.27	6150.5010.00	Impasse de la Colline - modification route	09/12/2019	123 500.00	D
62.501.26	6150.5010.01	Préfinanc. études couverture autoroutière	10/12/2018	1 091 767.00	D
62.501.23	6150.5010.02	Aménagement Place de-Boccard / lot 6	27/05/2015	440 000.00	
62.611.5		./. Particip. 3 tiers Place de-Boccard / lot 6	27/05/2015	- 190 000.00	
	6150.5040.03	Déplacement silo à sel	31/05/2021	100 000.00	
65.501.26	6220.5010.00	Passerelle réalisation PA2 Agglo	22/05/2017	4 500 000.00	Е
		./. Subv. Agglo, Canton, CFF	22/05/2017	- 4 500 000.00	
	6220.5010.03	Agglo - Voies de mobilité douce secteur Jo-Siffert : mesure 20.10	27/05/2019	400 000.00	
		./. Subv. Agglo	27/05/2019	- 200 000.00	
	6220.5010.04	Agglo - Voies de mobilité douce secteur Colline : mesure 22.11	27/05/2019	343 000.00	
		./. Subv. Agglo	27/05/2019	- 171 500.00	
	6220.5010.05	Agglo - Aménagement d'abri vélo à la gare : mesure 23.01	27/05/2019	90 000.00	
		./. Subv. Agglo	27/05/2019	- 45 000.00	
710.501.6	7201.5032.00	PGEE Plan général d'évacuation des eaux	10/12/2018	125 000.00	
721.501.01	7301.5033.00	Aménagement de la nouvelle déchetterie 11/12/2017		700 000.00	D
79.501.02	7900.5090.01	Valorisation du PAD Chandolan 26/05/2014 200		200 000.00	Е
79.501.03	7900.5090.02	PAD Corberayes - La Chassotte 09/12/2019 120 00		120 000.00	D
940.525.4	9610.5471.00	·		1 000 000.00	D+R
94209.500.00	9633.5000.00	Achat terrain Corberayes art. 97 RF	26/05/2009	2 550 000.00	E+R
94209.500.01	9634.5000.00	Achat terrain CFF art. 203 RF	31/05/2021	66 420.00	

Totaux (à titre indicatif) 7 576 187.00

Légende des financements votés en assemblée :

E = emprunt

D = capitaux disponibles et réserves

R = dissolution de réserve

Amort %	Emprunts accordés	Utilisés avant 2020	Utilisés en 2020	Encore disponibles	Décompte final
		24 201.10	0.00	85 798.90	
15%		14 595.55	246 884.75	88 519.70	
		243 711.40		129 288.60	
		86 215.00	24 014.55	13 270.45	13 270.45
15%		226 772.60	58 423.50	806 570.90	
				440 000.00	
				- 190 000.00	
			9 131.45	90 868.55	
4%	3 552 000.00	4 094 012.75	11 877.20	394 110.05	
				- 4 500 000.00	
			17 471.70	382 528.30	
				- 200 000.00	
			8 597.60	334 402.40	
				- 171 500.00	
			1 464.90	88 535.10	
				- 45 000.00	
				125 000.00	
3%		78 949.19	689 822.02	- 68 771.21	
4%	200 000.00	133 263.06	12 156.80	54 580.14	
		76 831.00	36 754.33	6 414.67	
		1 054 411.05	131 263.00	- 185 674.05	
4%	1 500 000.00	1 206 862.50		1 343 137.50	
				66 420.00	
	5 252 000.00	7 239 825.20	1 247 861.80	- 911 500.00	13 270.45

Impasse de la Colline – modification de la route

En date du 9 décembre 2019, l'Assemblée communale accordait un crédit de CHF 123'500 pour le déplacement de la partie sud de l'impasse de la Colline de 30 mètres vers le nord.

Ce déplacement était nécessaire pour régler les problèmes liés à la mobilité dans le secteur de la Colline qui ne manqueraient pas de survenir à l'avenir si rien n'était entrepris pour les résoudre.

En effet, le Conseil communal pensait que le quartier administratif de la Colline allait fortement se développer ces prochaines années, en lien avec la couverture projetée de l'autoroute. Ce développement a déjà débuté en 2012 avec la transformation et la surélévation du bâtiment de l'impasse de la Colline 4 qui abrite le Service de l'environnement et le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Ce développement se poursuivait avec l'agrandissement du bâtiment de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Cet agrandissement a fait l'objet d'une étude de mobilité, en 2014. Elle a fait ressortir le fait qu'il était nécessaire de reculer la partie supérieure de l'impasse de la Colline de 30 mètres vers le nord pour ne pas entraver la fonctionnalité de la route du Mont-Carmel et, plus loin, la route de la Chassotte.

Ce déplacement devait se faire conjointement avec l'agrandissement du bâtiment de l'ECAS. En effet, les aménagements extérieurs de la parcelle où se trouve le bâtiment devaient s'articuler autour de la nouvelle impasse de la Colline. Il était donc nécessaire d'entreprendre les aménagements routiers de cette impasse avant les travaux de génie civil liés aux aménagements extérieurs.

Si l'impasse de la Colline n'était pas déplacée, l'ECAS entreprenait les aménagements extérieurs sans en tenir compte. Une fois que tout aurait été construit, le déplacement de l'impasse de la Colline aurait été beaucoup plus cher, voire impossible à réaliser. Avec l'augmentation constante du trafic automobile, c'est une solution que le Conseil communal ne souhaitait pas envisager.

Le déplacement de l'impasse de la Colline a été payé par la Commune sur les parcelles communales et par l'ECAS sur sa parcelle.

Tout développement ultérieur du quartier administratif de La Colline devra faire l'objet d'un plan d'aménagement de détail (PAD). A ce moment, la Commune et l'ECAS pourront demander un remboursement de leur investissement au prorata des propriétaires concernés. Cet investissement était donc à considérer comme un préfinancement des infrastructures du PAD La Colline.

Le Conseil communal a bouclé le crédit d'investissement avec les comptes 2021, selon le décompte suivant :

Impasse de la colline – honoraires et modification de la route	CHF	110′229.55
Coût total	CHF	110′229.55
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 09.12.2019	CHF	-123′500.00
Montant du crédit non utilisé	CHF	13′270.45
Cet investissement greva comme suit les comptes :		
2021	CHF	24′014.55
2020	CHF	86′215.00
	CHF	110′229.55

Borne escamotable sur la route du Recoulet

Mise en place d'une borne escamotable sur la route du Recoulet

La route du Recoulet est fréquemment utilisée dans les 2 sens par des automobilistes voulant éviter la semi-autoroute durant les heures de pointe. La conséquence est une grosse charge de trafic au centre du village et la place d'Affry, sur la route de l'Epinay et celle du Château-d'Affry.

Cette situation génère des conflits avec les autres usagers de cette route comme les cyclistes, les promeneurs voulant se rendre dans le bois de Moncor pour s'y ressourcer, les sportifs effectuant leur jogging et surtout au centre du village avec entre autres les enfants sur le chemin de l'école.

Des comptages effectués par la Police intercommunale en septembre 2021 montrent une fréquentation journalière de plus de 700 véhicules sur cette route. La vitesse y est limitée à 30 km/h mais plus des deux tiers des automobilistes sont en infraction.

Le Conseil communal entend résoudre ces problèmes en fermant la route du Recoulet au trafic automobile. Il propose la mise en place d'une borne rétractable sur la route du Recoulet qui permettra à la fois de maintenir l'accès routier au Bois de Moncor du côté de Givisiez mais aussi de diminuer fortement le trafic de transit sur ce chemin d'accès à un espace dédié avant tout aux loisirs. Contrairement au système de la barrière fixe, le système de borne rétractable permettra une certaine perméabilité du secteur à des horaires limités définis exclusivement durant les heures creuses de trafic. Le transit agricole en particulier pourra ainsi être maintenu étant donné que d'autres itinéraires sont problématiques (interdiction sur la semi-autoroute).

Cette borne sera disposée dans le bois de Moncor à l'emplacement de l'aire de stationnement pour les voitures. Un rétrécissement de la chaussée à cet endroit empêchera les véhicules de la contourner lorsqu'elle sera en position haute. Un éclairage LED signalera le pourtour supérieur de la couronne de la borne. Cette installation sera autonome car alimentée par des panneaux photovoltaïques disposés en lisière sud de la forêt. Même si la borne se trouve en position haute, les habitants de Givisiez pourront toujours accéder en voiture au bois de Moncor. Il en ira de même pour les habitants de Villars-sur-Glâne.

Par conséquent, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 23 mai 2022 un crédit d'investissement de CHF 90'000.- TTC pour la mise en place d'une borne escamotable sur la route du Recoulet. Ce montant sera financé par les liquidités de la Commune.

Borne escamotable sur la route du Château-d'Affry

Mise en place d'une borne escamotable sur la route du Château-d'Affry

Le secteur de la route du Château-d'Affry situé entre l'immeuble n° 40 et la frontière avec la Commune de Corminboeuf est destiné à la mobilité douce et aux transports publics. Le trafic individuel motorisé n'y est pas admis, sauf les cyclomoteurs et les vélos électriques. Diverses solutions ont été entreprises par le passé pour fermer cette route aux véhicules non autorisés, mais elles se sont avérées trop onéreuses à l'entretien ou ont été sujettes à vandalisme.

Une solution efficace et économique a été envisagée pour fermer ce trafic aux véhicules non autorisés qui consiste à mettre en place une seule borne escamotable à hauteur de l'immeuble n° 40, à l'emplacement et en remplacement de la barrière existante. La seconde barrière à hauteur de l'immeuble n° 46 du côté de Corminboeuf sera supprimée sans être remplacée.

La signalisation routière et le marquage seront adaptés en conséquence. Les deux îlots existants seront conservés en l'état pour marquer les entrées du tronçon de route destinée à la mobilité douce et éviter que les véhicules contournent la borne nouvellement installée. A l'arrivée d'un bus TPF, la borne s'abaisse automatiquement, puis remonte après son passage. Un éclairage LED signalera le pourtour supérieur de la couronne de la borne.

Par conséquent, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 23 mai 2022 un crédit d'investissement de CHF 55'000.- TTC pour le remplacement par une borne escamotable des deux barrières de la route du Château-d'Affry située entre l'immeuble n° 40 et la limite communale avec la Commune de Corminboeuf. Ce montant sera financé par les liquidités de la Commune.

Mesure expérimentale de sécurisation de la route Jo-Siffert

Suite à plusieurs demandes de la Commune de Givisiez durant ces dernières années, le Service des ponts et chaussées (SPC) a réalisé en août 2021 une mesure de circulation routière avec une voie de bus en site propre en direction de Fribourg et un abaissement de la vitesse de 80 km/h à 60 km/h sur la partie cantonale de la route Jo-Siffert, entre les giratoires « Glasson » et du « Tiguelet », dans les deux sens de la circulation.

Profitant de cette dynamique, les deux Communes de Corminboeuf et Givisiez souhaitent également mettre en place des mesures de circulation routière visant à abaisser la vitesse maximale autorisée à 60 km/h sur le tronçon communal de cette route Jo Siffert entre les giratoires du « Tiguelet » et de « Montaubert ». Le Conseil communal de Givisiez entend également sécuriser les traversées piétonnes en créant trois passages pour piétons au carrefour avec la route André-Piller côté Corminboeuf, au droit du débouché avec la route du Vieux-Canal et à hauteur du bâtiment de la Poste.

Après discussions avec le SPC, il s'avère que la solution la plus appropriée administrativement et la plus rapide pour réaliser ces aménagements consiste à passer par une mesure de circulation à titre expérimental durant une période de 12 mois. Cette procédure offre la possibilité aux usagers d'adresser leurs éventuelles remarques durant cette phase expérimentale et permet de vérifier l'efficacité des mesures en place durant ce laps de temps. Ces travaux sont réalisables dès leur publication dans la Feuille officielle et pourront faire l'objet, à l'issue de la période de 12 mois, d'une approbation définitive, de modifications ou d'abandon.

La répartition des coûts entre les Communes de Corminboeuf et Givisiez est prévue de la manière suivante : les deux Communes se répartissent à parts égales la création de la traversée piétonne et de sa sécurisation au carrefour avec la route André-Piller ainsi que l'abaissement de la vitesse à 60 km/h sur le tronçon de la route communale Jo-Siffert. La Commune de Givisiez prend à sa charge la prolongation du trottoir et la création d'une traversée piétonne au droit du débouché avec la route du Vieux-Canal ainsi que le marquage d'un passage pour piétons à la hauteur du bâtiment de la Poste.

Par conséquent, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 23 mai 2022 un crédit d'investissement de CHF 140'000.pour la mise en place d'une mesure expérimentale de sécurisation de la route Jo-Siffert. Ce montant sera financé par les liquidités de la Commune.



Réfection du réseau d'eau potable

Réfection du réseau d'eau potable à la route de la Fin de la Croix et à la route de Jubindus

Le réseau communal d'alimentation en eau potable a une valeur de l'ordre de 15 millions de francs.

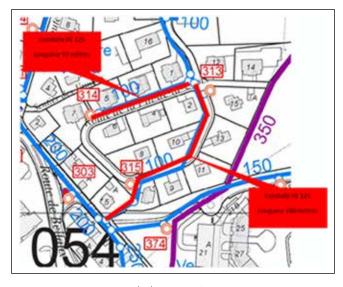
Le Conseil communal veille à une gestion durable et au maintien de ces installations à long terme, afin de garantir un approvisionnement et une défense anti-incendie de qualité, tout en limitant les pertes d'eau potable en raison de conduites insuffisamment étanches. Les ouvrages de distribution de l'eau potable doivent ainsi périodiquement être entretenus, réparés et, à terme, renouvelés.

À la suite de problèmes de fuites apparus ces derniers mois, il a été constaté que certaines conduites dans ces quartiers étaient en mauvais état. Elles ont été construites en fonte ductile durant les années 70 (Fin de la Croix) à 80 (Jubindus) et il est courant pour ce genre de matériaux de rencontrer des problèmes à partir d'une quarantaine d'années.

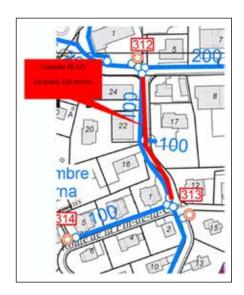
Un assainissement est par conséquent indispensable et nécessite la pose d'une nouvelle conduite sur près de 600 m. Pour le quartier Fin de la Croix, les ouvrages de modération de trafic devront être refaits aux endroits touchés lors de ce chantier. Le Conseil communal propose de réaliser ces travaux devisés à CHF 41'000.- en 2022 et 2023 afin d'éviter que de nouvelles fuites ou autres perturbations ne se produisent dans ces quartiers.

Travaux	Quantité	Investissement CHF
Conduite PE 125	277 m	170′000.–
Vannes	2 pces	
Modération trafic	5 pces	
Conduite PE 125	125 m	65′000.–
Conduite PE 180	182 m	110′000.–
	env. 10%	36′500.–
		381′500.–
	7.7%	29′375.50
		418′875.50
	Conduite PE 125 Vannes Modération trafic Conduite PE 125	Conduite PE 125 277 m Vannes 2 pces Modération trafic 5 pces Conduite PE 125 125 m Conduite PE 180 182 m env. 10%

En conséquence, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 23 mai 2022 l'octroi d'un crédit de CHF 411'000, montant à financer par un prélèvement sur la réserve « renouvellement conduites eau potable ».



Fin de la Croix, étape 1



Fin de la Croix, étape 2



Jubindus

Mise en séparatif partielle du quartier Fin de la Croix

Les eaux claires et les eaux usées du quartier Fin de la Croix sont actuellement évacuées ensemble, dans une canalisation mixte en direction du collecteur des Taconnets, puis acheminées à la STEP de Fribourg.

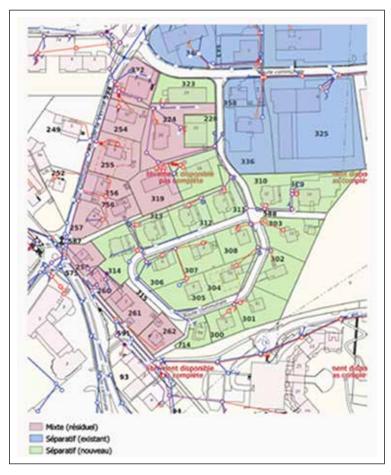
Conformément à la loi sur les eaux, il y a lieu de les séparer afin de n'envoyer que les eaux usées à l'épuration, alors que les eaux claires rejoindront le ruisseau. La planification générale de l'évacuation des eaux de la commune (PGEE) prévoit de le faire progressivement lorsqu'une opportunité se présente, notamment en cas d'autres travaux souterrains. Ceci permettra d'éviter des frais d'exploitation inutiles pour faire traiter à la STEP de Fribourg des eaux claires non polluées, tout en limitant les investissements nécessaires.

Cette opération prend tout son sens aujourd'hui dans le quartier Fin de la Croix avec le projet d'assainissement de réseaux d'eau potable (présenté dans un autre point du présent Message). Elle consiste à profiter de la fouille qui sera réalisée pour la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable afin de dédoubler le réseau d'évacuation des eaux.

Le Conseil communal propose de réaliser ces travaux devisés à CHF 350'000.- en 2022 et 2023 selon le même planning que pour l'assainissement de réseaux d'eau potable.

Secteur	Quantité	Investissement CHF
Fin de la Croix, étape 1		195′000.–
Fin de la Croix, étape 2		95′000.–
Divers et imprévus	env. 10%	34′000.–
Total, hors TVA		324′000.–
TVA	7.7 %	24′948.–
Total, yc TVA		348′948.–

En conséquence, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 23 mai 2022 l'octroi d'un crédit de CHF 350'000.—, montant à financer par un prélèvement sur la réserve « renouvellement conduites eaux usées ».



Fin de la Croix : surface mise en séparatif

Places d'accueil extrafamilial de jour

Règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE), l'Etat a confié à la Direction de la Santé et des Affaires Sociales (DSAS), plus particulièrement au Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ), la tâche de délivrer les autorisations d'accueil et de surveillance des structures. Afin d'assurer la qualité de la prise en charge, la DSAS a également émis des directives et des recommandations (art. 7 ch. 3 LStE).

Les art. 6 et 11 LStE imposent quant à eux certaines obligations aux communes, notamment de proposer, soutenir et subventionner un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire. La Commune de Givisiez a d'ores et déjà adopté un Règlement sur l'Accueil Extrascolaire.

Aujourd'hui, en sa qualité d'autorité de subventionnement, la Commune de Givisiez doit établir un règlement de portée générale ainsi qu'un règlement d'application concernant l'accueil préscolaire et l'accueil extrascolaire pour les 1H et 2H. Ceux-ci remplaceront le Règlement sur le subventionnement des structures d'accueil de la petite enfance du 20.05.1999. Ainsi, le Conseil communal vous soumet, lors de l'Assemblée communale du 23 mai prochain, son projet de règlement de portée générale.

Le règlement ne figure pas dans le présent Message. Il peut être consulté et téléchargé sur le site www.givisiez.ch, dans la rubrique Quoi de neuf? Il est également disponible à l'Administration communale S'il est accepté, le Conseil communal établira le règlement d'application dont l'adoption sera de sa propre compétence. Le règlement qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée communale du 23 mai prochain s'inspire en partie du règlement-type suggéré par les services cantonaux et a été adapté en fonction des spécificités de la Commune. Il a été soumis à l'examen préalable des services cantonaux.

Ainsi, l'adoption de ce règlement permettra d'ancrer durablement dans la législation communale les nouveaux principes régissant l'accueil extrafamilial des enfants en âge préscolaire et de 1H et 2H.

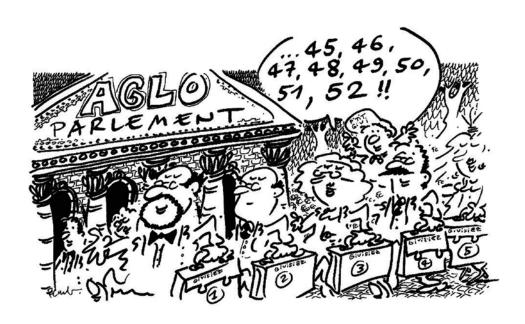
Par conséquent, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale du 23 mai 2022 d'adopter le nouveau règlement communal concernant la mise à disposition et le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour..

32

Election d'un-e Conseiller-ère d'Agglomération

Afin de repourvoir le siège laissé vacant suite à la démission de M. Marcel Tortorella, il appartient à l'Assemblée communale du 23 mai 2022 d'élire un membre au sein du Conseil d'Agglomération.

Nous adressons nos remerciements à M. Tortorella pour son engagement et son implication au service de la Commune.

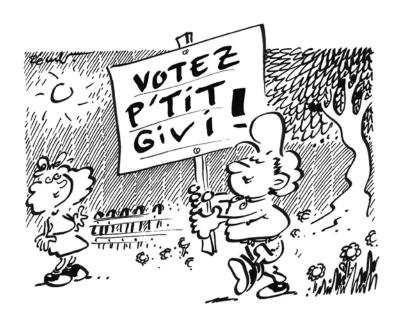


Election d'un/-e membre à la Commission financière

Elu par l'Assemblée communale du 28 mai 2018, M. André Figueiredo a donné sa démission de la Commission financière. M. Figueiredo aura siégé durant 4 ans au sein de cette importante Commission.

Nous adressons nos remerciements à M. Figueiredo pour son engagement et son implication au service de la Commune.

Il appartiendra à l'Assemblée communale du 23 mai 2022 d'élire un/-e membre au sein de la Commission financière.



Fermetures de l'administration communale durant l'année 2022

Durant l'année 2022, l'administration communale sera fermée

du vendredi 29 juillet 2022 à 16h au lundi 8 août 2022 à 13h30

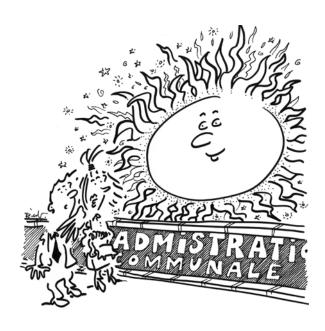
et

du vendredi 23 décembre 2022 à 16h au mardi 3 janvier 2023 à 13h30

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

A l'exception des fermetures précitées, l'administration communale vous accueille selon l'horaire suivant :

lundi de 13h30 à 17h
mardi de 13h30 à 18h30
mercredi de 13h30 à 17h
jeudi de 13h30 à 17h
vendredi et veilles de fête de 13h30 à 16h



Résultats du concours de photos «Je prends le temps»

Dans le cadre de ce concours, il fallait envoyer vos plus belles photos du village de Givisiez, jusqu'au 31 décembre 2021.

Après avoir visionné toutes les photos reçues, le jury a désigné les photos gagnantes ci-dessous :

1ère place obtenue par M. Gérard Steinauer gagne un prix de CHF 250.00



36 MESSAGE DE PRINTEMPS 2022



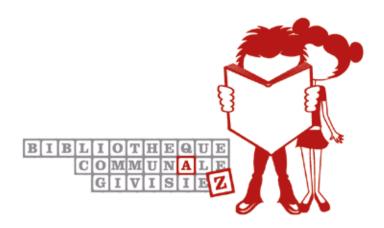
2^{ème} place obtenue par Mme Marie-Anne Kalfopoulos gagne un prix de CHF 150.00

3^{ème} place obtenue par Mme Claire Schmidt gagne un prix de CHF 100.00



Le Conseil communal félicite toutes les personnes ayant participé à ce concours. Retrouvez toutes les photos en couleur sur le futur site internet !

Rapport d'activité de la bibliothèque communale de Givisiez – 2021



Personnel:

Le personnel de la bibliothèque est constitué de trois personnes :

- Mme Mona Herman, responsable depuis mai 2016
- Mme Marie-France Wicht
- Mme Geneviève Tortorella

Après plus de 20 ans de services, Mme Marie-France Wicht nous quitte pour une retraite bien méritée. Nous adressons nos vifs remerciements à Mme Wicht pour son engagement et son implication au service de la Commune.

Fonctionnement:

Heures d'ouverture :

Mardi: 15h15 – 19h00 Mercredi: 13h30 – 16h00 Jeudi: 15h15 – 18h00 Samedi: 10h00 – 12h00

Heures d'ouverture durant les vacances scolaires :

Jeudi: 15h15 – 18h Samedi: 10h00 – 12h

Depuis septembre 2021 la bibliothèque est ouverte aux classes de l'école de Givisiez toutes les semaines. A raison de 30 minutes par classes, aux heures suivantes :

Mardi: 13h45 – 15h00 Vendredi: 8h30 – 11h30

38 MESSAGE DE PRINTEMPS 2022

Ces nouveaux horaires nous ont permis, dès septembre 2021, de mettre en place des animations, telles que :

- Lecture à voix haute d'un livre.
- Histoire racontée avec un kamishibaï comme support.
- Présentation d'un roman jeunesse ou d'un documentaire sur un thème précis.
- Ecoute d'un podcast documentaire, bien installés pour apprendre de nouvelles choses! Le choix du thème écouté peut être guidé par le professeur en fonction du thème étudié en classe.
- Présentation d'un roman adolescent ou d'un manga.

Activités qui ont pris place en 2021 :

- Pour la seconde fois à la bibliothèque de Givisiez, nous avons accueilli pour une journée une stagiaire de 10H du CO du Belluard. Nous avons pris soin de lui expliquer le fonctionnement de notre bibliothèque, et de la faire participer au catalogage, ainsi gu'au prêt.
- Plusieurs Ateliers d'écriture n'ont malheureusement pas pu prendre place, annulés en raison du Covid-19. Cependant, l'Atelier d'écriture d'Halloween a pu être maintenu. Il a eu lieu le 30 octobre 2021 dans une ambiance frissonnante et effrayante (bougie et musique lugubre). 6 personnes ont participé.

Statistiques:

- La bibliothèque compte à fin décembre 2021 : 523 lecteurs, dont 155 enfants.
- En 2021, nous avons acheté 610 nouveaux livres, dont 166 romans adultes, 29 romans pour adolescents, 73 ouvrages documentaires pour enfants, 31 romans graphiques (toute catégorie confondue), 48 albums pour petits enfants et 96 mangas.
- En 2021, 22'254 livres ont été empruntés (19'660 en 2020).
- A la fin de l'année 2021, la bibliothèque comptait 13'682 ouvrages.

https://biblio.givisiez.ch

Distribution d'eau potable

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

L'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 (OPBD) prescrit (art. 5) que toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable distribuée aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de sa qualité.

En 2021, environ 268'000 mètres cube d'eau potable ont été fournis au réseau de la commune par « le consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)».

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau provenant du CEFREN :

 En 2021, l'eau fournie par le CEFREN à la Commune de Givisiez provenait à environ 30% du lac de la Gruyère et à environ 70% des sources de la Tuffière à Gibloux (zone Corpataux).

- La chaîne de traitement pour rendre l'eau du lac de la Gruyère potable se compose d'une pré-ozonation avec floculation, d'une filtration à l'aide de sable bicouche, d'une ozonation intermédiaire puis d'une filtration à l'aide de charbon actif et d'une désinfection finale au bioxyde de chlore.
- L'eau provenant des sources de la Tuffière subit un traitement préventif avec une installation UV (Ultraviolet).
- Au total, deux échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la Commune durant l'année 2021.

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les plages de valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable :

Paramètre Valeur Remarque

Dureté totale	25 degrés français	Assez dure
Teneur en nitrate	10 mg/L	La tolérance légale est de 40 mg/L

A noter encore que le site internet www.qualitedeleau.ch regroupe les informations sur la qualité de l'eau d'un grand nombre de communes de toute la Suisse, dont celles de votre Commune.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de SINEF à Givisiez :

tél.: 026 350 11 60 e-mail: info@sinef.ch

Dans le rétroviseur

Sauriez-vous dire où cette photo a été prise?



ll s'agit du Rural, à gauche le Manoir et la Maison communale.

Si vous avez des photos à faire partager, n'hésitez pas à les communiquer à l'Administration communale.

Vie sportive, culturelle et sociale

FC Givisiez



C'était le dimanche le 5 octobre 1947.

Un jour qui aurait pu être un jour comme les autres, mais il y a eu, ce jour-là la fondation du FC Givisiez.

Pour ceux de 1947, fonder un club de football à Givisiez, si près de Fribourg, c'était effectivement une épopée. Il en a fallu de l'enthousiasme et de la camaraderie pour tenir et aller de l'avant.

C'était il y a 75 ans.....

Depuis sa fondation, les valeurs du FC Givisiez reposent sur la convivialité du sport, tout en remplissant une vie sociale, fidèle aux buts des fondateurs. Ayant connu divers terrains de jeu dans le village, c'est en 1984 que nous avons pu fêter l'inauguration du nouveau stade de Chandolan, terrain de jeu que nous utilisons à ce jour pour nos diverses équipes.

2022.... Actuellement le FC Givisiez est composé de deux équipes actives, évoluant en 3ème et 4ème ligue, d'une équipe de 4ème ligue féminine, d'une équipe de seniors 30+, d'une équipe seniors 40+, de 3 équipes juniors du Team la Sonnaz (Belfaux, Grolley, Granges-Paccot et Givisiez), ainsi que des juniors E,F,G, entente prénommée GGP que nous avons avec le FC Granges-Paccot depuis plusieurs années. Cela représente environ 250 personnes qui pratiquent leur sport favori sur les terrains de football de Chandolan.

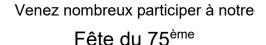
Notre buvette est ouverte tous les soirs dès 18h00 lors de la période de championnat (mi-février à mi-juin et mi-août à mi-novembre).

Nous nous réjouissons d'avance de vous accueillir aux abords du stade et de partager un moment de convivialité.

Le comité du FC Givisiez







Au terrain de football de Chandolan à Givisiez

Dimanche 31 juillet 2022

suivie de la Fête du 1er août

organisée en collaboration avec la commune de Givisiez

PROGRAMME /

- 10⁰⁰ à 16⁰⁰ ◆ Joutes "inter-quartiers" destinées à tous soit de 7 à 77 ans Equipe mixte composée de 6 joueurs au total
 - Joutes sous forme de tournoi, par exemple : Pétanque, Curling ballons, Billard ballons, Cartes, tirs au but, etc...

Taxe d'inscription par équipe : 30.-, inclus 1 boisson par joueur Prix pour les 3 premiers classées

16³⁰ à 17³⁰ ◆ Remise des prix précédée d'une démo "freestyle"

18⁰⁰ • Début des festivités du 1er août

1900 • Service du "trio de pâtes"

Offert par la commune aux habitants et habitantes de Givisiez

 20^{00} • Mots de bienvenue par Monsieur Eric Mennel, Syndic de Givisiez

• Discours officiel par Madame Isabelle Chassot, Conseillère aux Etats

 20^{30} Animation musicale

 22^{00} • Feux d'artifice

Inscription aux joutes Délai max.: 15 juin 2022

info@fcgivisiez.ch ou tél.: 079 / 247 49 64

Vie sportive, culturelle et sociale

(suite)



famiya, service de garde d'enfants

L'association famiya propose aux parents une solution de garde au domicile d'une accueillante, pour les enfants de 0 à 12 ans. Subventionnée par notre commune, famiya constitue une solution additionnelle pour concilier vie familiale et vie professionnelle.

Association des mamans de jour de la Sarine, puis association d'accueil familial de jour et depuis 2020, famiya, service de garde d'enfants: l'association a changé de nom mais, depuis ses débuts en 1987, son but est resté le même. Elle propose aux parents un service de garde pour leur·s enfant·s au domicile d'une personne formée et sélectionnée avec soin.

Accueil professionnel

Chaque accueillante s'occupe chez elle d'un nombre limité d'enfants, y compris les siens. L'association leur dispense une solide formation de base et des formations continues annuelles. Les coordinatrices de famiya les encadrent pour garantir la qualité de l'accueil

et sont à l'écoute des parents afin de répondre à leurs besoins.

Flexibilité pour les parents

L'enfant peut être pris en charge pour la journée, la demi-journée ou sur la base d'horaires irréguliers. La garde est facturée à l'heure et le tarif est fixé en fonction du revenu de la famille.

L'association est active dans tout le district de la Sarine, ce qui assure aux familles une grande souplesse géographique, en fonction de leur lieu de domicile ou de travail.

Subvention de la commune

Permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle est une volonté du Conseil communal. A ce titre, les parents qui font appel à famiya pour la garde de leur·s enfant·s bénéficient d'une subvention de la commune.

famiya RECRUTE des ACCUEILLANTS·TES pour la garde d'enfants de 0 à 12 ans.

Consultez le descriptif détaillé de la fonction et n'hésitez pas à poser votre candidature sur notre site internet : www.famiya.ch rubrique devenir accueillant·e





La forêt au chevet de notre bien-être

Havre de paix et de ressourcement

Dans nos sociétés modernes et hyperactives, la forêt est appelée à contribuer de manière toujours plus significative à notre santé tant psychique que physique.

Une promenade en forêt a un impact positif sur la restauration et le bien-être psychologique, améliore l'humeur et l'attention. Plusieurs études démontrent qu'en prévention ou même sous forme thérapeutique, les bienfaits des arbres et de la forêt peuvent être mis au service de notre santé. La « sylvothérapie¹ », inspirée de la culture asiatique, est de plus en plus considérée par la médecine traditionnelle.

En ces temps troublés par la pandémie, la forêt apparaît comme un havre de paix. Elle nous accueille « à branches ouvertes », paisible, imperturbable ou presque. Elle nous prend « sous son feuillage », nous console, nous ressource et bien plus encore. C'est que ces arbres, souvent séculaires, invitent à un certain respect, une humilité toute naturelle ; eux qui ont été témoins de guerres et de hauts faits historiques. La forêt est un écosystème évoluant dans une autre dimension temporelle ; le temps s'y arrête, la réflexion ou la méditation occupe tout l'espace ; c'est apaisant.

La douceur du milieu forestier à l'abri des vents, ses températures plus clémentes hiver comme été, son ombrage naturel ou son humidité de l'air constante apportent bien-être à son visiteur. Sa robe de couleurs différentes au fil des saisons et ses puissants troncs jouent un rôle revitalisant sur notre psychisme.



Ce n'est pas pour rien si la médecine traditionnelle japonaise soigne certains maux par immersion dans ce milieu naturel. Le contact auprès d'arbres majestueux, entourés de verdure, nous aide à surmonter difficultés, apporte sérénité et confiance. Cette dimension du bienêtre forestier prend toujours plus d'importance dans nos sociétés urbanisées, globalisées, stressées et émotionnellement épuisées. L'important essor ces dernières années de l'école ou de groupes de jeux en forêt n'y est pas étranger. Le contact de l'enfant avec la nature est un atout important pour son développement et sa perception future de notre environnement. Vivre et expérimenter la forêt lui permettra de mieux la comprendre mais aussi plus tard, à l'âge adulte, de nouer un lien émotionnel empreint de souvenirs ou de sensations positives.



Ce pouvoir « thérapeutique » de la forêt, encore largement méconnu au sein de notre société, influencera la manière de façonner et d'entretenir les boisés urbains et périurbains. Le développement de la récréation, de l'éducation et du tourisme durable en forêt induit indirectement des bienfaits pour la santé. Dans ce sens, la promotion de forêts séduisantes, accueillantes et diversifiées contribue significativement au bien-être de notre société.

La mise en place d'une coopération intersectorielle entre propriétaires forestiers, exploitants et professionnels de tous horizons est un véritable défi d'avenir. La forêt de demain sera encore plus multifonctionnelle.

Le clic utile

https://www.freizeitwald.ch/fr/visite-en-fo-ret/sante/bienfaits-de-la-foret-pour-la-sante

Hauterive, février 2022

Frédéric Schneider,

chef du 1^{er} arrondissement forestier,

Service des forêts et de la nature

¹Sylvothérapie : repose sur l'idée qu'être dans une forêt ou à proximité d'arbres a un effet bénéfique pour le bien-être et la santé (source : Wikipedia).

Photo : SFN, Illustration : Nikola Zario

Service de l'environnement (SEn)

Laisse la nature faire sa loi et admire le résultat

Trop de pesticides sont encore utilisés dans les jardins privés et souvent à mauvais escient. Le Service de l'environnement a lancé une campagne de sensibilisation de la population sous le titre « Laisse la nature faire sa loi et admire le résultat ». Tolérer les fleurs, les trèfles et les petites mousses ou encore désherber mécaniquement ou à la vapeur permet de préserver sa santé et l'environnement. Se passer de pesticides, c'est possible.

L'usage de pesticides n'est pas sans risque pour l'utilisateur et pour l'environnement. Il est vivement conseillé de s'en passer et d'employer des produits naturels en cas de nécessité. Les personnes qui entendent malgré tout utiliser des pesticides doivent suivre scrupuleusement les notices d'emploi.

10 commandements pour un environnement sans pesticides

A travers sa campagne « Laisse la nature faire sa loi et admire le résultat », le Service de l'environnement rappelle les 10 commandements à suivre pour un environnement sans pesticides et sans produits chimiques afin de préserver la qualité de l'eau et de l'air, conserver un sol sain et favoriser la biodiversité :

- **1.** Tu n'utiliseras pas d'herbicides sur les chemins, les places, les terrasses et les toits, c'est la loi.
- 2. Tu désherberas mécaniquement ou à la vapeur.
- **3.** Tu toléreras les fleurs, les trèfles et les petites mousses.
- **4.** Tu éviteras les engrais chimiques dans le jardin et les espaces verts.
- **5.** Tu nourriras ton potager avec du compost.
- **6.** Tu soigneras tes plantes sans pesticides de synthèse.
- **7.** Tu emploieras des produits naturels en cas de nécessité.
- **8.** Tu veilleras à la diversité de la flore et de la faune.
- **9.** Tu ramèneras les restes de pesticides dans les lieux de vente ou de collecte.
- **10.** Tu ne jetteras aucun produit ou déchet dans les grilles d'eaux claires.

Une campagne qui s'inscrit dans un plan d'action cantonal

Le Conseil d'Etat a adopté le 28 juin 2021 le plan d'action visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires dans les domaines agricole et non agricole qui propose notamment des mesures ciblées. Dans le domaine non agricole, l'objectif est un retour à une gestion naturelle et non chimique des jardins privés en diminuant l'emploi des produits phytosanitaires, en proposant aux particuliers des alternatives aux entretiens chimiques.

D'autres actions seront organisées durant l'année, notamment des ateliers pour les jardiniers amateurs et une collecte des restes de pesticides.

Pour en savoir plus

www.fr.ch/sen

Notes



Vive le nettoyage de printemps, occasion de débarrasser nos rues et quartiers des déchets sauvages qui les décorent!

Rendez-vous possibles à 09.00

- devant le Théâtre des Osses
- devant la Maison communale
- à la place de jeux de Jubindus
- en bas des escaliers de Mont-Carmel.

Un petit apéritif par quartier est prévu à l'issue de l'action de ramassage.

Inscriptions (en indiquant votre quartier et lieu de rendezvous préféré) auprès de l'administration communale par téléphone (026 460 89 60) ou par courriel commune@givisiez.ch jusqu'au **16 mai 2022.**











Brunch à la Réal de Givisiez 6 juin 2022 dès 09h30

arena

Chouye, rèpé:

Tresse, cuchaule, rösti, œuf, fromage, charcuterie Soupe de chalet Macaroni de chalet Raclette Délices de la bénichon

60.- par personne 30.- enfant jusqu'à 12 ans

Animations:

Musique champêtre Loto «une super série» Pétanque Château gonflable Inline à l'extérieur





Réservation: brunch.skatergivisiez@gmail.com 079 250 18 18

CONCEPTION

Commune de Givisiez

MISE EN PAGE

gem-s.info@bluewin.ch

IMPRESSION

media-f sa